Municipalité de
SAINT-PLACIDE

En vertu du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), le responsable d'un prélèvement d'eau de catégorie 1 doit produire et transmettre au Ministère un rapport présentant les résultats de l'analyse de la vulnérabilité de sa source d'alimentation en eau potable. Pour l'application du RPEP, un site de prélèvement de catégorie 1 est défini comme étant un prélèvement d'eau effectué pour desservir un système d'aqueduc d'une municipalité alimentant plus de 500 personnes et au moins une résidence.

La municipalité de Saint-Placide exploite un site de prélèvement de catégorie 1 pour l'alimentation en eau potable de ses citoyens. Il s'agit d'un site de prélèvement d'eau souterraine (puits) raccordé à une installation de production d'eau potable et un réseau de distribution (Système de distribution d'eau potable – Saint-Placide).

La localisation et une description de l'aménagement du site de prélèvement

Tableau 2 - Description du site de prélèvement n° X0009435-1 (Puits 1985-01)

Élément	Description
Nom SP	ST-PLACIDE (AUT.TRAI.) No approvisionnement : 8011
Nom usuel	Puits municipal
Numéro SP	X0009435-1
Localisation	45, rue Sauvé, Saint-Placide (Québec), lot 1 554 995
Coordonnées géographiques (Degrés décimaux NAD83)	Latitude : 45,527024 Longitude : -74,208777
Type d'usage	Permanent
Type de prélèvement	Puits tubulaire
Profondeur du prélèvement	10,61 mètres
Type de milieu	Granulaire (Till)
Débit de prélèvement autorisé	Information manquante. Selon l'étude d'Akifer d'août 2021, le débit moyen du puits est de 360 m^3/jour (250 l/min)
Numéro de la plus récente autorisation de prélèvement délivrée par le Ministère	Information manquante
Schéma (vue en coupe)	Information manquante

Les plans de localisation des aires de protection immédiate, intermédiaire et éloignée

Le niveau de vulnérabilité des eaux pour chacune des aires de protection

Tableau 4- Niveau de vulnérabilité des aires de protection – Puits 1985-01
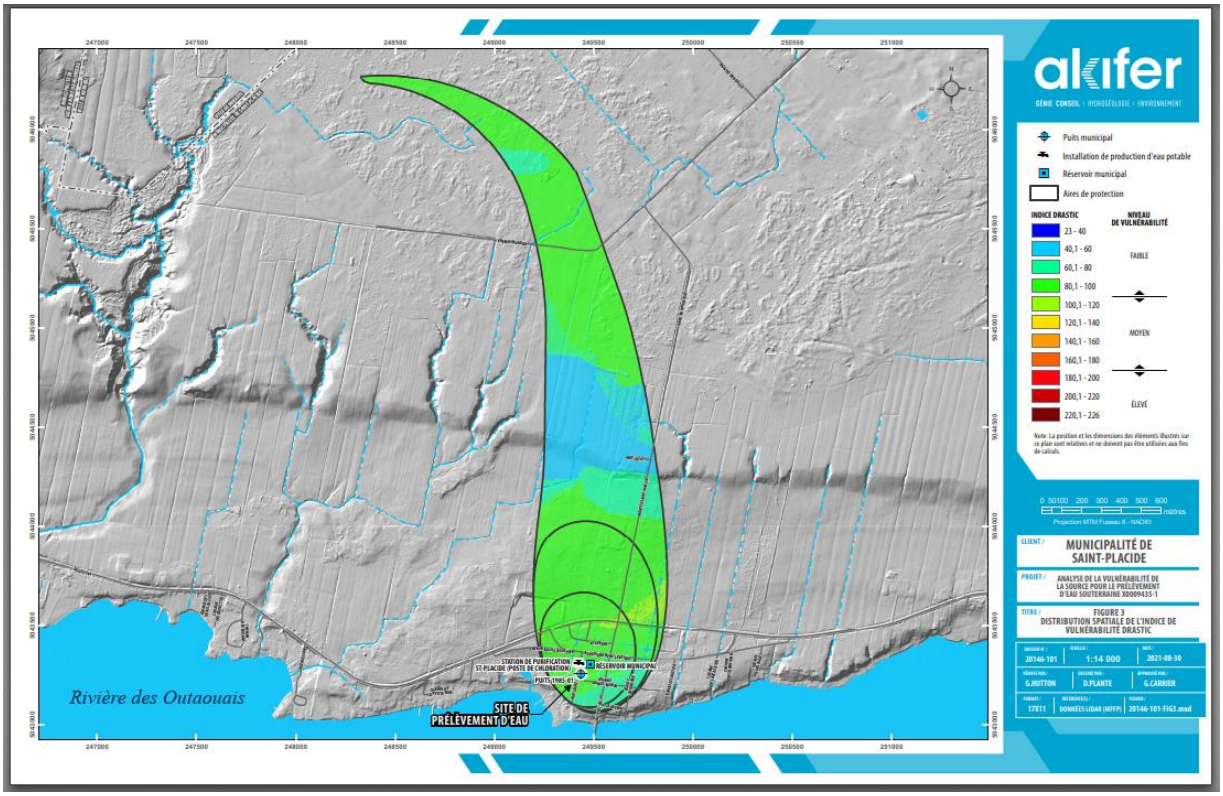
Nom de l'aire de protection évaluée	Plage d'indices DRASTIC min – max (moy.)	Description de la répartition des indices DRASTIC obtenus	Niveau de vulnérabilité des eaux dans l'aire de protection évaluée
Immédiate	90 – 94 (92)	Voir figures 3 et A4-21	Faible
Bactériologique	66 – 105 (89)	Voir figures 3 et A4-21	Faible à moyen
Virologique	66 – 105 (90)	Voir figures 3 et A4-21	Faible à moyen
Éloignée	43 – 105 (78)	Voir figures 3 et A4-21	Faible à moyen